

**Canada
Province de Québec
M.R.C. de Beauharnois-Salaberry
Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka**

2016/08/29

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, tenue le **29 aout 2016 à 17 h 00** au Centre municipal situé au 221 rue Centrale, sous la présidence de la mairesse, M^{me} Caroline Huot.

Sont présents les conseillers suivants :

M. Sébastien Frappier
M. Jean-Guy St-Onge
M. Camille Deschamps
M. Michel Taillefer
M. Réjean Dumouchel
M. Mario Archambault

M. Maxime Boissonneault, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le directeur général et secrétaire-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, la séance est déclarée ordinairement constituée par la présidente.

2016-08-29-193

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Taillefer
- Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adoptée

2016-08-29-194

ADJUDICATION DES LOTS – BOUÉES

CONSIDÉRANT l'appel d'offres de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka pour se départir de ses bouées par lot;

VU l'article 6.1 du Code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT la publication de cet appel d'offres en date du 8 aout 2016 par publipostage à tous les résidents de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT l'ouverture publique des soumissions qui s'est tenu le lundi 22 aout 2016 à 11 h 05 en la salle de conférence de la municipalité, et ce, conformément au Code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le résultat d'ouverture des soumissions est joint à la présente pour en faire partie intégrante ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre la plus élevée est au montant de 100 \$ pour 1 lot de 2 bouées, que 5 offres sont au montant de 50 \$ chacune pour 1 lot de 2 bouées et qu'une offre est au montant de 50 \$ pour les 7 lots de 2 bouées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sébastien Frappier
- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka adjudge les lots de bouées selon le tableau suivant :

Nom	Vente
M. Daigneault	1 lot à 100 \$
Mme Krebs	1 lot à 50 \$
M. Deschamps	1 lot à 50 \$

M. Perron	1 lot à 50 \$
M. Gamache	1 lot à 50 \$
Mme Massicotte	1 lot à 50 \$
M. Guinois	1 lot à 50 \$

- Que les blocs de ciment qui se retrouvent dans le Lac St-François servant d'ancrage aux bouées soient parties intégrantes du lot de cette vente.

Adoptée

2016-08-29-195

ADJUDICATION DU LOT – BALLONS

CONSIDÉRANT l'appel d'offres de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka pour se départir de ses ballons par lot;

VU l'article 6.1 du Code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT la publication de cet appel d'offres en date du 8 août 2016 par publipostage à tous les résidents de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT l'ouverture publique des soumissions qui s'est tenu le lundi 22 août 2016 à 11 h 05 en la salle de conférence de la municipalité, et ce, conformément au Code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le résultat d'ouverture des soumissions est joint à la présente pour en faire partie intégrante ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre la plus élevée est au montant de 50 \$ pour chaque lot de 2 ballons;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka adjuge les lots de ballons selon le tableau suivant :

Nom	Vente
M. Guinois	8 lots à 50 \$

- Que les blocs de ciment qui se retrouvent dans le Lac St-François servant d'ancrage aux ballons soient parties intégrantes du lot de cette vente.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'est présente à la séance extraordinaire.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de la séance. Il est 17 h 07.

(original signé)

 Caroline Huot
 Mairesse

(original signé)

 Maxime Boissonneault
 Directeur général et secrétaire-
 trésorier